Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

‘Sacrée parole, paroles sacrées’, une incursion du sacré dans le Festival Off



Beaux textes, grands comédiens, lieux sacrés, tout est réuni pour que la première édition du festival ‘Sacrée parole, paroles sacrées’ trouve sa place du 1er au 10 juillet à Avignon dans la chaleur du mois de juillet et la foule des grands jours.

Il aura fallu toute la pugnacité du directeur artistique de Quartier Luna Stéphane Baquet et de l’éditeur marseillais Serge Sarkissian, en dialogue avec l’Archevêché pour créer ce festival qui présentera des œuvres du patrimoine religieux, avec pour mission « de susciter l’intérêt de ceux qui ont faim et soif de Connaissance. »

Ils renouent ainsi à leur manière avec le Festival Foi et Culture cher à Jean Vilar créé en 1966 à l’initiative du père Robert Chave (voir à l’occasion l’excellent documentaire fait par la réalisatrice

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

avignonnaise Florine Clap sur ce prêtre atypique) pour aller à la rencontre des artistes, dans une démarche de rapprochement spirituel. Rappelez-vous en 2001, c'est un certain Olivier Py puis Tiago Rodrigues qui en étaient les invités par les frères Dominicains Thierry Hubert, Charles Desjobert et Rémy Vallejo à la Chapelle des Italiens.

Pas moins de 4 spectacles sur 3 lieux de création pour cette 1re édition dont la marraine est Brigitte Fossey

Ici, il s'agit de découvrir, lors de lectures, des textes fondateurs. Un festival unique avec quatre œuvres programmées : ***La Passion du Verbe***, ***Job ou l'Errance du Juste***, ***Cantique des Cantiques*** et ***Lecture Sacrée*** au sein de trois sites de création à Avignon : l'église Saint-Ruf, l'église Saint-Agricol et la chapelle des Pénitents Gris-Sainte Croix.

Ces textes fondateurs dont les thèmes se réfèrent à la Foi et à la Tradition judéo-chrétienne, ainsi qu'à d'autres courants de pensées humanistes seront lus ou mis en espace par des comédiens émérites : Brigitte Fossey, Céline Samie, Bernard Lanneau, Catherine Salviat. L'occasion également de découvrir des lieux patrimoniaux que même les avignonnais ne connaissent pas ou n'ont pas l'habitude de fréquenter comme la chapelle des Pénitents Gris-Sainte Croix.

L'idée est de pérenniser ce festival en le faisant connaître dans un premier temps à l'occasion du plus grand festival de spectacles vivants du monde : le Festival d'Avignon qui se tiendra du 29 juin au 21 juillet.

Les œuvres programmées du patrimoine religieux

***La Passion du verbe* ouvre le festival**

Interprétée par Brigitte Fossey, *la Passion du Verbe*, écrit et mis en scène par Serge Sarkissian, nous invite à découvrir ou redécouvrir des auteurs tels que Hugo, Baudelaire, Péguy, Claudel, Verlaine, Celaya, Prévert… Brigitte Fossey en parle avec passion. « Dans ce spectacle, on passe du plus grave à la joie la plus spontanée. Pour moi, la poésie, c'est une interrogation, un échange avec la vérité, la respiration de l'être humain. » Brigitte Fossey sera accompagnée sur scène par le violoncelliste Michel Baldo. Il y aura du Fauré, du Bach, du Beethoven.
Du mardi 2 au vendredi 5 juillet. 10 et 15€.11h. Eglise Saint-Agricol. Rue Saint-Agricol. Avignon. 06 32 19 38 27 et sur www.theatre-laluna.fr

Job ou l'errance du juste

Interprété par Bernard Lanneau (Job) et Michael Lonsdale en voix off, *Job ou l'Errance du Juste* a été écrit, mis en scène et adapté par Serge Sarkissian. Ce texte évoque le thème de la souffrance. Job exprime l'immense pourquoi qui habite l'humanité face à son destin et au silence de Dieu (Michael Londsdale en voix off). Job est persuadé que même au bord de la fosse, Dieu interviendra en sa faveur.
Du vendredi 5 au mercredi 10 juillet. 16h30. Chapelle des Pénitents Gris-Sainte Croix. 8, rue des Teinturiers. Avignon.06 32 19 38 27 et sur www.theatre-laluna.fr

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Cantique des cantiques, naissance du désir

Interprété par Céline Samie et Bernard Lanneau (en voix off), *Cantique des cantiques, naissance du désir*, adapté et mis en scène par Serge Sarkissian, est l'un des fleurons de la littérature universelle, accessible à chacun de nous par le thème qu'il évoque : La Parole d'Amour échangée entre la Bien-aimée et son Bien-aimé. Céline Samie incarne avec subtilité et sensibilité les variations de la Bien-aimée en quête de cet Amour idéal auquel elle aspire. Bernard Lanneau prête sa voix off au Bien-aimé, qui répond à sa Bien-aimée comme en écho à la fois proche et lointain. La quête de l'Amour Idéal.
Du vendredi 5 au mercredi 10 juillet. 15h. Chapelle des Pénitents Gris-Sainte Croix. 8, rue des Teinturiers. Avignon. 06 32 19 38 27 et sur www.theatre-laluna.fr

Lecture sacrée

Interprétée par Catherine Salviat, *Lecture Sacrée*, adapté et mis en scène par Serge Sarkissian, est composé d'extraits des trois oeuvres suivantes :
– *Dialogues des carmélites* de Georges Bernanos, relate l'histoire des carmélites de Compiègne au moment de la Révolution Française. Il aborde des thèmes spirituels et existentiels tels que la foi, la peur, le sacrifice…
– *Le Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc* de Charles Péguy, fait écho à l'expérience de foi de l'auteur. Le drame médiéval met en scène la figure emblématique de Jeanne d'Arc en nous plongeant dans ses doutes et ses questionnements, avant de partir pour « La bataille ».
– *Le Soulier de Satin* de Paul Claudel, dont on a choisi « la Prière à la Vierge » de Dona Prouhèze, est un morceau d'anthologie qui exprime la dévotion de l'auteur pour Notre-Dame.
Lundi 8 et mardi 9 juillet .11h. Eglise Saint-Agricol. Rue Saint-Agricol. Avignon. 06 32 19 38 27 et sur www.theatre-laluna.fr

Édifices cultuels : une chance ou une charge ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Dans le département de Vaucluse on dénombre plus d'un demi milliers d'édifices religieux tous cultes confondus. Certains de ces lieux cultuels ne sont pas en très grande forme. Aujourd'hui, propriétés des communes l'entretien de ces églises est aujourd'hui un vrai casse-tête pour les élus, et en particulier pour ceux des petites communes. Mais pourquoi diable la loi de 1905 actant de la séparation entre l'Église et l'État a-t-elle donné propriété aux communes ?

A la question une charge ou une chance, beaucoup d'élus vous répondrons que c'est d'abord une charge. Ces édifices religieux qui appartiennent au patrimoine national peuvent être dans certains cas de vrais pépites artistiques et constitués des atouts touristiques non négligeables. Conscient de ces enjeux, le Président de la République lançait le 15 septembre dernier une collecte pour le patrimoine religieux avec une ambition de réunir, pour les églises en péril des communes de moins de 10 000 habitants, 200 millions d'Euros, sur 4 ans. Les fonds seront récoltés par la Fondation pour le Patrimoine et donnera droit à une exonération d'impôt. Dans le Vaucluse, le curé de Bollène, Marc Quatrefages, membre de la commission diocésaine d'art sacré, a été chargé de dresser un inventaire. Les choix vont être difficile. Pour certains édifices les besoins sont importants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905

Mais comment se fait-il que la loi de 1905 qui acte la séparation entre l'Église et l'État a fait que les communes soient devenues propriétaires des églises tout ayant aucun droit sur leurs usages ? Un petit retour en arrière dans l'histoire est nécessaire. La loi de 1905 prévoyait que des associations devaient être chargées de la gestion des lieux de cultes. Contrairement aux cultes protestants et israélites, l'Église catholique a refusé de mettre en œuvre la loi de 1905, craignant notamment la création d'associations cultuelles diverses qui échapperaient à sa hiérarchie. Ce refus a eu pour incidence de transférer aux communes la propriété de ces édifices comme le prévoyait la loi.

Même si les communes ne sont pas tenues d'en faire l'entretien sauf pour le clos et le couvert, souvent des questions de sécurité les obligent à investir. Si des financements extérieurs sont trouvés, comme des dons par exemple, le propriétaire est tenu d'effectuer les travaux et il peut aussi y apporter son concours financier. C'est sur ce schéma que la cathédrale Saint-Véran de Cavaillon a pu être rénovée (8M€ investit)

En pareil cas le cultuel se confond avec le culturel

Au-delà de la question de savoir si c'est à l'État ou l'un de ses représentants d'y investir des deniers publics, il faut bien reconnaître qu'en pareil cas le cultuel se confond avec le culturel. Et que la notion de patrimoine l'emporte sur toute considération religieuse. En définitive cette idée de souscription nationale, qui n'est qu'une forme d'impôt volontaire a de quoi satisfaire tous le monde, y compris les plus anticléricaux. Donne qui veut… reste à voir ce qui sera fléché en Vaucluse. En France, on dénombre pas moins de 100 000 édifices religieux ça risque d'être chaud !

Région Sud : 215 940€ pour restaurer l'intérieur de l'église haute de Bonnieux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



La Région Sud répond à l'appel du Président de la République concernant la fragilité du patrimoine religieux et vient de débloquer 2,7 millions d'euros pour l'année 2024 qui iront directement en faveur de la rénovation de ce patrimoine, ainsi que du petit patrimoine rural. « Nos églises, notre patrimoine religieux, c'est l'histoire, les racines et la vie de nos territoires », a déclaré Renaud Muselier, président de la Région

Dès le 26 octobre prochain, plusieurs édifices de la région se verront attribués une aide pour effectuer des travaux. Dans le Vaucluse, l'église haute Saint-Gervais et Saint-Protais, classée Monument historique, à Bonnieux, va recevoir 215 940 € afin de restaurer son intérieur.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Conservation du patrimoine religieux : la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame



Le patrimoine religieux est confronté aujourd'hui à un risque de dégradation accélérée. Investir dans les travaux de réhabilitation de ces sites nécessite de réfléchir à l'usage des lieux afin qu'ils continuent d'être fréquentés par le plus large public, conservés et entretenus dans la durée. Dans ce but, la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame. Cinq prix seront remis en avril 2023 et se verront dotés de 20 000€ chacun.

Le patrimoine religieux est l'un des principaux éléments du patrimoine de proximité : environ 45 000 édifices religieux sont répartis sur tout le territoire national. Il constitue un bien commun, visible et accessible à tous. Sa valeur est multiple : historique, géographique, sociale, spirituelle. Il constitue souvent le cœur de la commune.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a permis de sauvegarder plus de 7 000 édifices religieux. Ces actions, qui ont représenté 60% de ses collectes de dons, montrent que l'avenir du patrimoine religieux est un enjeu de territoire et de cohésion, qui concerne les cultes, mais aussi les communes et leurs habitants.

La baisse de la pratique religieuse, le manque d'entretien, les coûts de travaux croissants, les contraintes financières des collectivités et regroupement des communes menacent la pérennité à long terme de ce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

patrimoine.

Pour encourager la fréquentation et de nouveaux usages permettant la préservation de ces lieux, la Fondation du patrimoine lance le prix Sésame, qui récompensera les initiatives originales et consensuelles d'usages partagés ou de reconversions, portées par des propriétaires publics et privés.

Les objectifs du prix Sésame

- D'identifier des initiatives d'usages partagés entre une activité cultuelle et d'autres activités culturelles, sociales, voire économiques, ou de reconversion vers d'autres usages que cultuels ;
- De récompenser les projets les plus qualitatifs ;
- De valoriser ces réussites et de les faire connaître plus largement afin d'inspirer les propriétaires publics et privés.

Les critères de sélection

- La concertation et le soutien local du projet ;
- Sa compatibilité avec l'usage cultuel actuel ou d'origine ;
- Le respect de l'architecture et de la qualité patrimoniale du bâtiment ;
- L'ouverture au public et la fréquentation du site ;
- L'impact positif sur le territoire.

Présentation des candidatures
Les candidats peuvent candidater dès à présent et jusqu'au 3 février 2023. A cette fin, ils doivent compléter un dossier et l'adresser à leur délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

Toutes les informations sur le prix et les documents téléchargeables sont disponibles ici.